

MEMORANDUM A TOUS LES MINISTRES

Lettre de Cadrage pour l'élaboration du projet de loi de finances 2009-2010

Mesdames, Messieurs les ministres,

Comme vous le savez, notre gouvernement a été investi au lendemain des émeutes de la faim d'avril 2008 consécutives à une flambée des prix et dans un contexte marqué par les catastrophes naturelles de l'été. L'exercice fiscal 2008-2009 a donc démarré dans des conditions difficiles et le programme d'action gouvernementale a dû être orienté vers des réponses immédiates aux souffrances de la population éprouvée. Tout en assurant la continuité de l'Etat, le programme d'urgence a pu être mis en œuvre sans tarder avec une enveloppe de 197,5 millions de dollars. Entre temps, la crise financière internationale s'est installée compliquant une situation déjà difficile. Il faudra plus d'une année pour corriger tous les effets de ces événements critiques et surtout, pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la population aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire.

Les actions entreprises dans le cadre du programme d'urgence ont privilégié d'une part, la Relance de la Production Agricole du pays en remettant les populations victimes des catastrophes au travail et d'autre part, la Réhabilitation des Infrastructures de Transport et de Communication endommagées pour favoriser le mouvement des personnes et des biens.

Les données préliminaires disponibles pour l'exercice fiscal 2008-2009 montrent que l'effet des chocs naturels sur l'activité économique a pu être atténué grâce à la mise en œuvre du programme d'urgence, particulièrement à travers ses composantes « réhabilitation des infrastructures » et « soutien au secteur agricole ». Le taux de croissance du PIB réel, estimé à 1,2% pour l'exercice 2007-2008, pourra évoluer dans la fourchette comprise entre 1,5 et 2% en 2008-09. La performance projetée pour 2009 en dépit des catastrophes repose sur plusieurs facteurs, notamment l'acquisition d'équipements liés aux travaux d'infrastructure, l'afflux de l'aide internationale suite aux désastres naturels, une légère reprise du secteur agricole et le dynamisme des industries travaillant pour le marché local, tel qu'en témoigne la hausse des importations des matières brutes non comestibles y servant de biens de consommation intermédiaire.

Une reprise des exportations imputable aux branches « textile et mangue » a été observée. La légère augmentation des transferts pour la période Octobre 2008 – Mars 2009 et la baisse soutenue des cours internationaux des produits de base au cours du premier semestre de l'exercice ont concouru au soutien de la consommation.

L'inflation marque un repli significatif cette année après les fortes hausses de prix enregistrées en 2008, notamment ceux des produits alimentaires et pétroliers. Au vu des

tendances observées, le taux d'inflation en glissement annuel ne dépassera pas la barre de 1% au terme de l'exercice 2008-2009.

En ce qui concerne les finances publiques, la réduction significative des prix au niveau international ne favorisera pas l'atteinte des objectifs de recettes pour l'exercice fiscal 2008-2009. En effet, l'objectif de 32,8 milliards de gourdes ne sera pas atteint, et les recettes seront probablement en deçà de 29 milliards de gourdes. Il faudra recourir au financement interne pour combler cet écart et financer les dépenses d'investissement qui s'élèvent à hauteur de 4 milliards de gourdes. Il est vrai que le retard mis dans l'adoption de la loi de finances 2008-2009 risque de constituer une entrave à la conduite des politiques sectorielles et de limiter l'utilisation des crédits d'investissements ouverts pour l'exercice.

Alors, il faudra reporter certains projets inscrits au budget 2008-2009 pour l'exercice 2009-2010 surtout ceux qui contribueront à la création d'emplois rémunérateurs.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Les grands défis que j'avais mentionnés dans ma déclaration de politique générale demeurent. Ils sont tout à fait compatibles avec les piliers définis dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP). Ils ont d'ailleurs servi de toile de fond au document présenté récemment à la conférence des bailleurs tenue en avril dernier à Washington où j'ai pris solennellement l'engagement de prendre des mesures immédiates pour (i) poursuivre les réformes des finances publiques, (ii) créer rapidement des emplois, (iii) réduire la vulnérabilité du pays aux désastres naturels, (iv) stimuler l'économie et (v) augmenter l'accès aux services sociaux de base.

Nous allons continuer à faire face à ces défis en élaborant pour l'exercice fiscal 2009-2010 un budget qui tienne compte des priorités suivantes :

- Le renforcement des acquis dans les domaines de la sécurité et de la justice;
- La construction des infrastructures de base ;
- Le renforcement de l'économie pour répondre à l'urgence de créer des emplois, de générer des revenus, de renforcer l'offre locale dans le domaine agricole et la sécurité alimentaire ;
- La réduction de la vulnérabilité des populations aux risques climatiques et désastres naturels à travers la consolidation des actions engagées dans le cadre du programme d'urgence, la conception et la mise en œuvre de normes et de plans de gestion plus sécuritaire de l'espace, de travaux de consolidation environnementale urgente ;
- L'amélioration de la gestion des finances publiques pour répondre au besoin d'augmenter les recettes et d'améliorer l'efficacité des dépenses;
- L'amélioration de l'accès aux services de base ;
- Le renforcement de la gouvernance par la consolidation et la poursuite de la modernisation et des réformes engagées.

Les tendances observées dans l'évolution de l'économie haïtienne et l'environnement international dans lequel la loi de finances 2009-2010 va probablement être mise en œuvre nous permettent de baser nos prévisions budgétaires sur les hypothèses suivantes :

- Un taux de croissance du Produit Intérieur Brut en termes ré (PIB) de 2,5% tiré essentiellement par la production agricole, les investissements en infrastructures publiques de toute sorte et les exportations favorisées par les opportunités offertes par la loi HOPE ;
- Un taux d'inflation en glissement annuel autour de 5% en raison de la reprise des cours des produits de base sur le marché international
- Un taux de change de 44 gourdes pour un dollar américain;

Compte tenu des perspectives de croissance de l'économie et des mesures tant administratives que fiscales envisagées, le Gouvernement compte réaliser des recettes de l'ordre de 34,9 milliards de gourdes, soit une augmentation de plus de 20% par rapport aux 29 milliards de gourdes que nous estimons pouvoir réaliser au terme de l'exercice 2008-2009. Cette augmentation de recettes sera en partie le résultat des mesures d'accompagnement prises dans le cadre de la modernisation des organismes de perception et du renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Par contre, l'atteinte de l'objectif de recettes dépend en grande partie de l'application de nouveaux tarifs douaniers conformes Tarif Extérieur Commun (TEC) et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe dans le secteur des télécommunications.

Les crédits de fonctionnement s'élèveront à 34,9 milliards de gourdes. Ils seront alloués en priorité aux ministères de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Santé Publique et de la Population, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, des Travaux publics, Transport et Communication, et le Ministère des Affaires Etrangères. Cette disposition devra permettre à ces différents ministères de régulariser la situation du personnel dans leurs secteurs respectifs et tient compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le salaire minimum. Tous les fonctionnaires dont le salaire mensuel actuel n'excède pas 38, 700 gourdes auront des augmentations de salaire variant dans la fourchette 2.350 – 1.000 gourdes, conformément à la grille en annexe. Pour contenir la masse salariale dans des limites soutenables, un contrôle strict de tous mouvements de personnel devra être exercé.

Par ailleurs, dans l'allocation des crédits de fonctionnement affectés à vos institutions, vous devez estimer les coûts liés à la commémoration des fêtes nationales, la réalisation de certains événements d'intérêt national, et la participation à des forums et colloques internationaux. Et, des crédits devant servir à l'acquittement des factures de l'EDH, de la TELECO, et de la CAMEP devront être prévus.

Les dépenses d'investissements publics nécessaires pour couvrir les opérations en capital du secteur public s'élèveront à 33,7 milliards de gourdes et seront financées à la fois par des ressources externes et internes. La contribution des ressources internes au PIP totalisera 7,3 milliards de gourdes dont 1,9 milliards de gourdes constituent des fonds de

contrepartie. La balance de 5,4 milliards de gourdes devra financer en priorité les projets déjà en exécution durant l'exercice en cours et les secteurs ciblés.

A ce titre, la majeure partie des crédits d'investissements, incluant les ressources internes et externes, sera allouée aux secteurs de soutien aux activités de production, particulièrement dans les sous-secteurs Energie, Transports, Communication, systèmes d'irrigation, drainage. En ce qui a trait aux ressources internes allouées à l'investissement, un total de 2,4 milliards de gourdes devront servir à la mise en place des conditions initiales nécessaires au développement de pôles de croissance à Ouanaminthe, au Môle Saint Nicolas, dans le Parc National historique, et dans la péninsule du Sud. Les secteurs sociaux recevront également une part non négligeable des crédits d'investissements financés par le trésor public. L'importance de ces ressources est due à l'orientation prise par le gouvernement pour l'intensification des programmes d'amélioration des conditions de vie tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

En plus des projets visant à compléter ou étendre les investissements réalisés dans le cadre du programme d'urgence, des projets phares devront marquer le programme d'investissements publics tels :

- La réforme de l'état civil en commençant par la mise en place d'un système d'identification effective des citoyens de la naissance à la mort ;
- L'aménagement d'équipements urbains régionaux avec un paquet minimum incluant gares routières et marchés publics dans certaines communautés ;
- Le problème de l'assainissement de nos villes, en particulier la capitale. Dans ce contexte, et tenant compte des ressources existantes limitées, il nous faudra viser la création d'un Fonds de Propreté Urbaine alimenté par une augmentation de l'impôt locatif et de la contribution au FGDCT.

Compte tenu des priorités gouvernementales et des limitations des ressources publiques, vos propositions de budget pour l'exercice 2009-2010 doivent être réalistes, responsables et solidaires.

Pour parvenir à l'appréciation des résultats de vos actions par rapport aux objectifs poursuivis et faciliter l'examen du projet de loi de finances par le Parlement, je vous demande :

- de définir des indicateurs de résultats et de performance dans vos domaines d'intervention respectifs ;
- de préparer un exposé de vos besoins compte tenu des objectifs à atteindre ;
- de justifier les crédits sollicités en fonction des objectifs assignés par le gouvernement ;
- de faire état de la contribution des mesures et projets sectoriels aux objectifs prioritaires de croissance économique, de création d'emplois et d'accès aux services ;
- de mentionner le cas échéant les revenus non fiscaux générés par votre institution et /ou celles sous tutelle.

- de soumettre conjointement avec votre proposition de budget celle des organismes autonomes et entreprises publiques placés sous la tutelle de votre Ministère ;
- de prendre en compte la dimension genre dans la préparation de vos propositions de dépenses, autrement dit, mettre en évidence les efforts du Gouvernement pour réduire les inégalités de genre.

Vous trouverez ci-joint:

- des tableaux standards à remplir pour l'établissement de vos prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement;
- Des informations sur le budget 2007-2008 reconduit et le taux d'absorption dudit budget à date.
- Des plafonds indicatifs à respecter.

Vos propositions, une fois préparées, devront être transmises, au plus tard le 27 mai 2009 au Ministère de l'Economie et des Finances et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe chacun, en ce qui le concerne, afin de permettre le démarrage au plus tôt des conférences budgétaires.

Je saisis l'occasion pour vous renouveler Mesdames, Messieurs les Ministres mon entière confiance.

 Michèle DUVIVIER PIERRE-LOUIS